

Chastre, le 23 mai 2006.

Sophie SMOLDERS
Rue du village 33
1450 Villeroux

Daniel RYCKMANS
Av. du Castillon 20
1450 Chastre.

Monsieur Claude Jossart,
Bourgmestre de / et à Chastre
Av. du Castillon, 71
1450 Chastre.

Monsieur le Bourgmestre,
Cher Claude,

Concerne : ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 30 mai 2006 :
Energie : réduire les dépenses et préserver l'environnement

Il ne se passe plus de semaines ou de jours où l'on ne parle de l'importance de réduire nos dépenses énergétiques et de préserver l'environnement (en utilisant entre autre l'énergie de façon plus rationnelle).

ECOLO Chastre propose au Conseil communal et à la majorité actuellement au pouvoir de développer une politique allant dans ce sens. Les 4 grands axes suivants pourraient être développés :

1) sensibiliser les écoles :

Le prix du mazout n'a fait qu'augmenter au fil des derniers mois et « mange » une partie de plus en plus grande des frais de fonctionnement des écoles. Ces frais toujours plus grands au profit de la facture énergétique risquent d'entraîner des répercussions négatives sur le plan pédagogique.

Nous proposons la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation à l'égard des directions d'établissements scolaires, les invitant à imaginer quelles solutions pourraient être mises en place (pour réduire leur facture énergétique). Une autre campagne sera également menée auprès des élèves (celle-ci pouvant rentrer dans le cadre de projets scolaires et para-scolaires) afin, là aussi, de les sensibiliser aux économies d'énergie.

2) investir dans les économies d'énergie :

Il faut suivre les exemples de ces dernières années en matière d'investissements économiseurs d'énergie, comme notamment l'installation de capteurs solaires en vue de la production d'eau chaude. Dans le cadre

du programme SOLTHERME la Région wallonne accorde une prime à l'installation de CES (chauffe eau solaire), cette prime étant majorée par la province du Brabant wallon.

Nous proposons d'une part que la commune fasse connaître les primes possibles, d'autre part qu'elle mette en place un système de « prêts à l'acquisition d'un CES ». Les primes ne « tombant » que plusieurs semaines ou mois après la fin des travaux, l'investissement initial relativement important peut être un frein à l'acquisition et l'installation d'un CES par une partie de la population.

3) sensibiliser le personnel communal :

La commune pourrait attirer l'attention des agents communaux et de leurs familles sur des mécanismes de déplacement vers leur lieu de travail, de moyens de déplacements plus écologiques et moins coûteux.

Nous proposons que la Commune informe son personnel sur :

- le covoiturage : chaque passager paye 0,05 €/km au conducteur. Cela permet à chacun de réduire ses coûts, et permet de réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO₂.
- le véhicule propre : l'achat d'un véhicule dont les rejets de CO₂ sont inférieurs à 105 gr/km, est remboursé à hauteur de 15% (avec un maximum de 4080 €).
- et qu'elle étudie la possibilité de mettre en place un transport collectif.

4) réduire les consommations des bâtiments communaux :

Les communes ont en général une vue imparfaite de l'état des installations de chauffage (des différents bâtiments communaux) et des mesures d'économies d'énergie possible (qu'elles pourraient réaliser). Un outil pour ce faire est le cadastre énergétique.

Nous proposons qu'un cadastre énergétique soit réalisé pour l'ensemble des bâtiments communaux, ce qui permettra de déceler les consommations anormales ou excessives, et de réaliser dans certains cas d'importantes économies d'énergie.

Nous proposons par ailleurs de mener une réflexion systématique sur les économies d'énergie lors de travaux de rénovation et lors de nouvelles constructions, afin qu'ici encore des économies financières et énergétiques soient réalisées.

A l'issue du débat concernant ces points, nous les soumettrons au vote du Conseil.

En vous remerciant pour votre attention, recevez Monsieur le Bourgmestre, cher Claude, nos meilleures salutations.

Daniel Ryckmans,
Conseiller communal.

Sophie Smolders,
Conseillère communale